

Paris, le 7 octobre 2011

Nos références : 62/2011/BJ/ES

Monsieur le Ministre,

La CFDT Fonction publique a signé le 21 février 2008 le « relevé de conclusion relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction publique ». Cette signature a entraîné notre participation aux discussions sur la nouvelle grille de rémunération de la catégorie B et sur la mise en œuvre du NES (nouvel espace statutaire).

Le relevé relatif à la refonte des grilles de la catégorie B prévoyait bien un calendrier de mise en œuvre : « La revalorisation des grilles de catégorie B sera mise en œuvre dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, selon le même calendrier que celui retenu pour la fonction publique de l'État, c'est-à-dire à compter de 2009, et au plus tard fin 2011. »

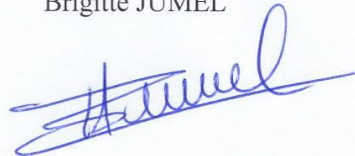
D'ailleurs, ce calendrier trouvait une traduction dans les textes réglementaires qui ont suivi, notamment dans l'article 2 du décret 2009-1389.

Or, à la date d'aujourd'hui, force est de constater que de nombreux agents ne bénéficieront pas de la mise en œuvre du NES, sur les trois versants de la Fonction publique, en raison des délais d'élaboration et de publication des textes nécessaires.

Aussi, nous vous demandons instamment de prendre les mesures qui s'imposent pour que les engagements auprès des agents soient respectés. Pour cela, il apparaît indispensable de permettre un effet rétroactif au 31 décembre 2011 de l'ensemble des textes qui seraient publiés postérieurement à cette date butoir, inscrite dans le relevé d'avril 2009 sur la refonte des grilles.

Dans l'attente de la suite favorable qui sera apportée à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.

Brigitte JUMEL



Secrétaire générale

Monsieur le Ministre de la Fonction publique
Ministère de la Fonction publique
Secrétariat particulier
101, rue de Grenelle
BP 10445
75327 PARIS CEDEX 07

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 - Email uffa@uffa.cfdt.fr